

PÊCHE

Après le rapport de Pelagis, l'État coincé entre la préservation des dauphins et celle de la filière

La fermeture du golfe de Gascogne a largement contribué à réduire les captures accidentelles de cétacés dans le golfe, selon le bilan définitif du rapport de l'observatoire Pelagis, publié jeudi 21 novembre. Mais elle a coûté très cher à la filière halieutique. L'enjeu est double pour le ministre de la Mer et de la Pêche, Fabrice Loher, qui ne souhaite pas reconduire la fermeture au-delà de 2027.

Source *Le Marin* le 21/11/2024 (réservé aux abonnés)

https://lemarin.ouest-france.fr/peche/apres-le-rapport-de-pelagis-letat-coince-entre-la-preservation-des-dauphins-et-de-la-filiere-09119dde-a811-11ef-b5f5-e7aa8444a877?utm_source=sendinblue_lm_newsletter-lemarin&mqo_eu=d41d8cd98f00b204e9800998ecf8427e&mqo_l=qkAXUBYT2qPbcqCFZH6Bq.2.0&utm_content=20241122&mqo_h=1b&utm_campaign=lm_newsletter-lemarin&utm_medium=email&utm_term=855002&vid=5627305&mediego_euid=5627305

Journée Mondiale des pêcheurs

Conférence organisée par Pêche et Développement à Lorient le 21/11/2024, réunissant près d'une centaine de participants.

En introduction, le film d'ICSF¹ sur le Golfe de Mannar en Inde (Shifting Undercurrents en partenariat avec le festival Pêcheurs du Monde), sur l'exclusion de communautés de pêcheuses d'algues de leurs zones de collectes, devenues des AMP.

Intervention de Jean-Eudes Beuret, centrée sur les pêcheurs et les AMP à partir du livre publié avec Anne Cadoret « *Les aires marines protégées, vaines promesses et vrais enjeux* ».

Conséquences de la mise en place de l'AMP du Golfe de Mannar, l'accompagnement des populations concernées (>30 000) est dans l'impasse, les activités de collecte des algues perdurent, car elles restent tolérées mais soumises au racket des gardes pêches.

Controverse au sein de la communauté scientifique : consensus sur l'inefficacité, mais désaccord sur les solutions : + d'interdiction ou plus de participation des acteurs

AMP = Nombreuses illusions.

- Illusion statutaire : un statut ne vaut pas protection (« parc de papier »)
- Illusion surfacique (30/30 = 30 % en 2030) : ce qui importe ce n'est pas la surface, c'est la qualité des actions mises en place. Cf notion de protection « passive » = le statut de protection permet de s'opposer à des projets délétère.
- Illusion normative : accepter une hiérarchisation des réglementations (règles supports de négociation). Dialogue et négociation = efficacité de la réglementation.
- Expulsion des pêcheurs : plus de contrôle par la profession sur la zone en question
- Illusion universaliste : Leçons à tirer des conflits ? Pourquoi faire des AMP dans des zones où il y a beaucoup de poisson ?

Objectif 30/30 (protection de 30 % des espaces marins en 2030) : issu d'accords internationaux, sous la pression d'ONGE.

On est tenté de mettre des AMP là où il y a le moins d'activité ou le moins de résistance.

La plupart des AMP étudiées étaient Top down (décidées du haut vers le bas)

Karim Sall : Témoignage sur une AMP communautaire

Au Sénégal : 17 AMP ; issue de consensus, chaque AMP, répond à un constat de menace, a un objectif propre, spécifique (pas de copier-coller). Prise en compte de la légitimité des populations qui vivent des ressources. Identification des acteurs concernés, processus de négociation, quoi, comment, où, avec qui ? Mise

¹ ICSF: International Collective in Support of Fishworkers - ONG

en place de l'accord. Tenir compte des savoirs et compétences des gens de terrain. Évaluation permanente de l'efficacité de l'AMP.

Table Ronde avec : J-E Beuret, Ronan le Délézir (UBS et Parc naturel du Golfe du Morbihan), Brice Trouillet (Géographe, directeur de recherche, Nantes) de Valpéna, Philippe Perrot (CRPMEM - parc Marin d'Iroise.).

Brice Trouillet : Rapport IPBES (« GIEC » de la biodiversité »), basé sur Global Fishing Watch : estime l'impact de la pêche à partir de son empreinte spatiale sur 55 % des espaces maritimes, soit 4 fois plus que celle de l'agriculture à Terre...



Brice dénonce ici un biais scientifique grossier : si l'on prend une échelle spatiale (carré statistique) plus fine et plus précise (correspondant en fait à la réalité de l'activité de pêche), on arrive à une empreinte de moins de 5 %.

Évaluation de l'importance des zones maritimes : plusieurs critères possibles : économique, sociale, environnementale, culturelle, religieuse ou spirituelle. Les pêcheurs doivent cesser de se voir / d'être vu par les yeux des autres

Commentaire d'Armand Quintel : Les AMP sont protégées de quoi ? Du réchauffement climatique ? de l'acidification ? de la pollution de l'eau ?

Intervention de **Margaret Nakato**, du WFF (Forum Mondial des Pêcheurs) sur le WFF et la réunion de l'ONU à Nice sur les océans et les directives volontaires pour la pêche artisanale.

- AMP : outils clé pour la protection de l'environnement marin et la restauration des espaces, lutter contre la dégradation des habitats marins, rôle à jouer dans la captation de CO2.
- Dimension de l'impact politique qui pousse les États dans une surenchère de la protection.
- Écarts entre ces objectifs des AMP et les réalités vécues par les pêcheurs. Invisibilisation des femmes pêcheurs... mise à l'écart des pêcheurs et des populations indigènes...
- Importance la pêche pour l'alimentation des populations en Afrique subsaharienne.
- L'accroissement des AMP entraîne de la surpêche dans les zones contiguës.
- Difficulté à faire reconnaître l'importance des communautés de pêcheurs, face à d'autres priorités économiques (tourismes...)
- Initiative bottom up FAO Voluntary guidelines for securing small scale fisheries (in the context of food security and poverty eradication). "De bas en haut" Directives volontaires de la FAO pour la sécurisation de la pêche artisanale (dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté).



Voir aussi le lien avec Pêche-et-Développement : <https://peche-dev.org/>

Rapport sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN)

De la Fondation de la Mer : 89 préconisations concrètes, et une « stratégie Al Capone » pour lutter la pêche illégale (cf en PJ)

- :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - :: - ::

LA MER A TIRE D'ELLES

Intervenante lors de la Journée Mondiale des Pêcheurs, à Lorient ce 21 novembre (cf. plus haut), Margaret NAKATO fait l'objet d'un très beau portrait dans le bulletin Pêche et Développement n° 231, de novembre 2024 :

- Dialogue (notamment avec l’Islam)
- Catholicité : regroupant la mission universelle, la pastorale des migrants, les personnes itinérantes.

Les services du SNMM seront dans ce nouveau pôle, sauf l’accueil des prêtres Fidei donum qui rejoint le pôle « acteurs de l’Église » (avec les mouvements d’Action Catholique).

Sujet d’inquiétude pour notre mouvement, la CEF a décidé de ne plus le faire accompagner par un évêque, considérant que « *l’accompagnement devrait se faire en diocèse...* »

Lors de notre AG une motion a été votée à l’unanimité, « donnant mandat au bureau et à l’équipe collégiale pour ouvrir un dialogue constructif avec la CEF afin d’établir un lien efficient avec la CEF, en dépit de l’absence d’accompagnement par un évêque ».

Conformément à cette motion, le bureau de notre mouvement a rédigé un courrier adressé à Mgr Jachiet, président du pôle Dialogue, bien-commun et amitié sociale qui sera remis à la CEF, le 5 décembre prochain lors d’une rencontre inter-mouvements.

- Voir également sur le site de la CEF

<https://www.facebook.com/missionetmigrations/>

<https://missionetmigrations.catholique.fr/>

<https://migrations.catholique.fr/>

<https://communautes-francophones.catholique.fr/>

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

LIENS AVEC LES AUTRES MOUVEMENTS

- **CCFD**

Par courrier du 21/11/2024, adressé aux Mouvements, membres de la collégialité du CCFD, sa nouvelle présidente, Virginie Amieux, a annoncé le départ de la déléguée générale, Inès Minin (en poste depuis moins d’un an) :

(...) Notre Déléguée Générale, Inès Minin, malgré son engagement et des fortes valeurs partagées, est cependant en difficulté dans ses fonctions. Aussi, en plein accord avec elle, nous avons décidé de mettre un terme à son engagement avec le CCFD-Terre Solidaire. Elle quittera ses fonctions fin décembre. Nous devons également prendre en compte le départ récent de Gwenaëlle Dufour, Directrice Générale Déléguée, partie pour d’autres horizons professionnels. (...)

Membre de la collégialité, nous espérons que ces deux départs consécutifs ne fragiliseront pas le CCFD et qu’il saura rapidement rebâtir son équipe dirigeante.

- : - : - : - : - : - : - : - : - : - :

RUBRIQUE CULTURELLE : « LA LIGNE D’ANCRE »

« Les aires marines protégées, vaines promesses et vrais enjeux »

Par Jean Eudes Beuret et Anne Cadoret

Livre publié aux « Édition : PUR, Presses universitaires de Rennes »

Promesse de conservation des océans, objet d’une véritable surenchère quantitative, les Aires marines protégées (AMP) sont au cœur des politiques de conservation de la biodiversité marine.

À partir de l’étude de 13 AMP sur 5 continents, il s’agit ici de démêler le vrai du faux :

- *Que vaut le classement en aire protégée ? Faut-il plus de réglementations, comment sont-elles utilisées ?*

